



RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES

**San Juan, Puerto Rico
24 septembre 2004**

RÉSOLUTION CONCERNANT L'OCTROI DE VISAS AUX PARLEMENTAIRES QUI SE RENDENT AUX ÉTATS-UNIS

CONSIDÉRANT

- 1) Que les réunions que tiennent les différents comités du Réseau des femmes parlementaires des Amériques ou de la COPA sont d'une importance capitale pour faciliter l'échange d'idées visant l'amélioration de la qualité de vie des habitants des Amériques et des Caraïbes.
- 2) Que tous les membres du Réseau et de la COPA ont légitimement le droit d'assister à toutes les réunions du Réseau ou de la COPA peu importe l'endroit où elles se tiennent.

NOUS RECONNAISSONS

- 1) Que chaque pays a le pouvoir et le droit de décider d'accorder ou de refuser à quiconque l'accès à ses frontières.
- 2) Que des membres du Réseau ou de la COPA se sont vus refuser l'autorisation d'assister à des réunions faute d'avoir pu obtenir un visa des États-Unis.

IL EST RÉSOLU

Que le Comité exécutif du Réseau propose à la COPA, conformément au vœu exprimé par les participants à l'issue du présent événement, de s'adresser officiellement par écrit au Département d'État des États-Unis pour lui demander d'accorder, en vertu d'une forme quelconque d'immunité diplomatique, un visa à tout membre élu d'un Parlement ou d'une Assemblée législative qui désire se rendre aux États-Unis pour y participer à une réunion officielle du Réseau des femmes parlementaires des Amériques ou de la COPA ou encore à toute réunion d'un comité de l'une ou l'autre de ces organisations.